



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 26-050423

Conclusion du contrat local de Santé – Autorisation de signature

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **30 mars 2023** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 04

Procurations : 02

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL
2023

L'an deux mille vingt-trois le **CINQ AVRIL** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VELIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – MéliSSa MOGALIA

PROCURATION(S) : Emilie NALEM conseillère municipale à THIBURCE Marie-Héliette 7^{ème} adjointe – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Publicité faite le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM26-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Affaire 26-050423

Conclusion du contrat local de Santé – Autorisation de signature

Le Maire rappelle que la commune de La Plaine des Palmistes avait signé un protocole de préfiguration pour l'aider à élaborer son contrat local de santé. Depuis l'année 2022, le CCAS a été missionné pour organiser la préparation de ce projet de convention, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cet outil porté conjointement permettra de mettre en œuvre, dès cette année, des actions afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en faveur des Palmiplainois.

L'ARS a notamment souligné la pertinence et la cohérence du CLS de La Plaine des Palmistes, du point de vue de son échelle territoriale, de son pilotage par la collectivité et de son adéquation aux besoins de la population.

Aussi, afin de construire la dynamique partenariale au service de l'amélioration du parcours de santé des Palmiplainois, la Ville signera en Avril 2023, son premier Contrat Local de Santé pour la période 2023-2026.

En ce sens, elle constituera un levier de développement social et humain pour la commune, qui s'engage pleinement dans la promotion de la santé.

Concrètement, cette convention répondra aux objectifs suivants recentrés sous 3 axes généraux :

- **Axe 1 : Nutrition, Diabète et activité physique**

Les objectifs seront les suivants :

Promouvoir la prévention et la promotion de la santé

- Accompagner les plus jeunes dans une démarche de sport-santé ;
- Mettre en place un plan d'actions sur le territoire en termes d'alimentation ;
- Favoriser la prévention primaire ;
- Favoriser l'apport de sport-santé.

Améliorer et/ou renforcer les compétences du territoire

- Former et mettre en relation les acteurs du territoire.

- **Axe 2 : Inclusion et autonomie des personnes vulnérables**

Préserver l'autonomie des personnes âgées et améliorer leur participation sociale

- Rompre l'isolement des personnes âgées par la mise en place d'ateliers numériques ;
- Valoriser et renforcer les actions des aidants ;
- Rompre l'isolement des personnes âgées par la mise en place d'activités de loisirs ;
- Rompre l'isolement des personnes âgées et promouvoir le bien vieillir par la mise en place d'activités physiques.



Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap et personnes âgées

- Rompre l'isolement des personnes en situation d'handicap et personnes âgées
- Sensibiliser sur le handicap dès le plus jeune âge

▪ **Axe 3 : Communication**

Promouvoir l'activité physique auprès de tout public

Promouvoir l'intérêt du dépistage (Octobre Rose, Semaine du diabète, Lutte contre le cancer du colon)

- Evaluer le risque de développer la maladie
- Informer sur la prévention primaire

Le travail de finalisation des fiches actions a été réalisé sur le mois de mars 2023, afin de concrétiser la stratégie communale en faveur de la santé. La date de signature du contrat avec l'ARS a été fixée conjointement au 3 mai 2023

Le projet de contrat, ainsi que les fiches-actions, sont annexés au présent rapport.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** les objectifs du Contrat Local de Santé,
- **AUTORISE** la signature du Contrat Local de Santé de La Plaine des Palmistes avec l'Agence Régionale de Santé,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYÉT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM26-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

2023-2026

PARTIE 1 – CONTEXTE DU CONTRAT

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) faisaient l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (HPST).

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a conforté l'existence des CLS dans le cadre du renforcement de l'animation territoriale.

L'article L1434-2 du code de la Santé Publique dispose que les objectifs du Projet régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».

Le contrat local de santé, un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de territorialisation des politiques de santé qui se veut souple afin de s'adapter aux différents territoires. Il est intégré dans la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS), les objectifs et priorités de ce programme doivent donc s'y retrouver et être enrichis ou complétés des problématiques spécifiques locales.

Le CLS est un outil de contractualisation qui permet de :

- Partager des objectifs de santé entre un territoire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Articuler les politiques de santé développées sur un territoire ;
- Prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens et de leurs représentants ;
- Bénéficier des relais et réseaux locaux (associations, acteurs, élus, citoyens) du territoire pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment en matière de prévention ;
- Soutenir le territoire dans sa volonté de prendre en compte la santé (au sens large) dans la stratégie de développement local ;
- Intégrer les problématiques d'aménagement du territoire dans les décisions en matière de santé.

Le contrat local de santé de la ville de La Plaine des Palmistes permettra de mieux adapter les politiques régionales de santé aux besoins particuliers du territoire avec l'objectif de réduire les inégalités de santé.

LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTAGE

- Caractéristiques démographiques et socio-économiques

Étendue sur 83 km² dans l'Est de la région, la commune de La Plaine des Palmistes, avec les communes de Saint-Benoît, Salazie, Bras-Panon, Saint-André et Sainte-Rose, constituent la microrégion Est. La commune de la Plaine des Palmistes compte 6 568 habitants soit 0,8% de la population réunionnaise (Insee, RP 2018). La population communale se répartit sur 3 quartiers de façon hétérogène, avec un accès inégal aux services et infrastructures, y compris ceux et celles relevant du domaine de la santé.

La description sociodémographique de la ville fait état d'un accroissement important de sa population et d'une densité nettement inférieure à celle de la région. La population palmyrainoise est plus jeune qu'au niveau régional mais plus vieillissante par rapport à la microrégion Est. Toutefois, les personnes âgées de La Plaine des Palmistes sont plus dépendantes qu'au niveau de l'île.

Pour les personnes en situation de handicap, bien que la commune bénéficie d'un établissement pour adultes, le taux d'équipement reste moindre pour les moins de 20 ans.

Concernant la composition des ménages, le territoire bénéficie d'une part importante de ménages dont la famille principale est un couple avec enfants. Ainsi, le nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale est nettement inférieur à la moyenne régionale.

La situation socioéconomique de la commune de La Plaine des Palmistes est moins favorable qu'à l'échelle régionale. En effet, le taux de pauvreté de la commune s'élève à 40% contre 38,9% pour La Réunion en 2018. Bien que la population palmyrienne soit relativement active, il est à noter une part importante d'emplois précaires et un ratio cadres/ouvriers presque deux fois inférieur au taux régional. Par ailleurs, de nombreux actifs de la commune travaillent à l'extérieur de celle-ci.

- **Situation en matière de santé**

Le recueil d'indicateurs, tant quantitatifs que qualitatifs, a mis en évidence les caractéristiques territoriales suivantes :

- Une offre de services limitée :
 - o Aucun établissement de soins au sein de la commune ;
 - o Des densités de professionnels inférieures ;
 - o Des consultations de professionnels de santé qui se font davantage à l'extérieur de la commune ;
- Une situation contrastée en matière de santé publique :
 - o Des taux d'inscription en affection de longue durée (ALD) inférieurs ;
 - o Des niveaux de mortalité comparables mais qui restent importants pour la mortalité prématurée ;
 - o Une consommation moyenne d'actes moins importante mais un recours plus fréquent aux urgences et hospitalisations.

LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES EN MATIERE DE SANTE

La ville de La Plaine des Palmistes s'est engagée depuis plusieurs années dans des démarches visant un « mieux vivre » de la population. De nombreux projets sont menés dans divers domaines afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Elle a notamment intégré le dispositif de Convention Territoriale Globale (CTG) grâce à une contractualisation avec la CAF sur des enjeux communaux. La CTG de La Plaine des Palmistes s'articule autour de deux priorités d'interventions déclinées en objectifs stratégiques :

- Créer les conditions de développement d'actions de proximité, pour répondre aux besoins de cohésion sociale au quotidien et à l'épanouissement humain :
 - o Promouvoir la jeunesse palmyrienne et concourir à sa réussite éducative ;
 - o Promouvoir le vivre-ensemble en milieu rural, encourager le pouvoir d'agir et le savoir-faire des familles comme atout du territoire ;
- Favoriser les investissements structurants pour le territoire, dans une perspective de développement durable et solidaire concourant à l'émancipation des individus :
 - o Promouvoir et faciliter l'accès aux publics aux services de proximité, en soutenant le développement des structures et dispositifs innovants ;
 - o Faire du territoire une ville inclusive par l'activité pour lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale et économique.

Par ailleurs, la commune de La Plaine des Palmistes a élaboré son Projet Alimentaire Territorial (PAT) grâce à une contractualisation avec la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF). Le PAT vise à répondre aux enjeux de croissance de la population palmyrienne tout en préservant l'identité propre à la commune. Le plan d'actions du PAT de La Plaine des Palmistes est construit sur la base de trois axes se déclinant en objectifs stratégiques :

- Approvisionnement et transformation :
 - o Augmenter la part de produits durables et de qualité dans la restauration collective publique et privée et amplifier l'offre alimentaire de qualité en circuit court
- Accès à une alimentation saine :
 - o Répondre aux enjeux sociaux et appréhender les conditions d'accès à une alimentation saine, durable et de qualité pour l'ensemble de la population du territoire
- Développer une agriculture résiliente et rémunératrice pour les agriculteurs et respectueuse de l'environnement :

- Accompagner l'évolution de l'agriculture pour répondre aux enjeux de développement durable et de changement globaux, à l'échelle du territoire.

En 2021, la ville de La Plaine des Palmistes a souhaité renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé formalisée dans un Contrat Local de Santé.

Le CLS permettra de développer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des habitants, en agissant sur les axes prioritaires définis par la commune et l'ARS en concertation avec les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local de santé.

LA POLITIQUE DE SANTE PORTEE PAR L'ARS LA REUNION

Les contrats locaux de santé constituent un des vecteurs privilégiés de mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 et de ses priorités en matière de promotion de la santé et d'organisation des soins et des prises en charge.

Le cadre d'orientation stratégique du PRS définit huit enjeux pour les dix prochaines années sur lesquels des progrès sensibles sont attendus :

- L'amélioration de la santé de la femme, du couple et de l'enfant ;
- La préservation de la santé des jeunes ;
- L'amélioration de la santé nutritionnelle ;
- La qualité de vie et la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- La prévention et la prise en charge des maladies chroniques ;
- La promotion et la protection de la santé mentale ;
- L'environnement au service de la santé ;
- Le renforcement de la veille sanitaire et de la réponse aux situations exceptionnelles en territoire insulaire.

Le Schéma Régional de Santé 2018-2023 pour La Réunion définit la déclinaison de cette politique au travers notamment d'objectifs opérationnels sur 5 ans (prévention, offre de soins et offre médico-sociale). Ce schéma est complété par un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Le PRS est complété par deux autres programmes qui se déclinent en proximité et au plus près des habitants à travers les CLS :

- Le programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND) qui s'articule autour de 5 objectifs : prévenir, dépister précocement, traiter (conformément aux bonnes pratiques), observer et mieux communiquer ;
- Le plan régional santé environnement (PRSE) qui vise à améliorer l'état de santé des Réunionnais par la promotion d'un environnement favorable autour de 5 axes majeurs : l'eau et l'alimentation, l'habitat et les espaces intérieurs, le cadre de vie et les espaces extérieurs, une culture commune en santé environnement, la santé environnement dans les établissements recevant de jeunes publics.

PARTIE 2 – LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Vu la loi HPST du 21 juillet 2009, instaurant le Contrat Local de Santé comme outil visant à mieux répondre aux besoins de proximité de la population tout en participant à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, réaffirmant le rôle des contrats locaux de santé ;

Vu le Projet de Santé Réunion-Mayotte 2018-2028 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de La Plaine des Palmistes en date du 05/04/2023 portant signature du contrat local de santé de La Plaine des Palmistes pour la période 2023-2026 ;

Considérant que le Contrat Local de Santé est un des outils mis à disposition des Agences Régionales de Santé et des communes pour mieux répondre à la question des inégalités sociales et territoriales de santé ;

Considérant que le Contrat Local de Santé concerne non seulement les actions de prévention ou de promotion de la santé mais aussi le champ de l'offre de soins ou bien encore celui du secteur médico-social ;

Il est convenu ce qui suit :

CHAMP DU CONTRAT

Article 1 : Parties signataires

Le contrat est conclu entre :

- La ville de La Plaine des Palmistes, représentée par son maire ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Plaine des Palmistes, représenté par sa Vice-Présidente ;
- L'Agence Régionale de Santé La Réunion, représentée par son Directeur Général.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le Contrat Local de Santé concerne l'ensemble du territoire de la commune de La Plaine des Palmistes.

Article 3 : Durée

Le Contrat Local de Santé prend effet à sa date de signature et est valable pour une durée de trois ans renouvelable, soit une durée maximale de six ans.

Article 4 : Partenaires

Les partenaires du territoire non signataires sont associés au contrat et contribuent, en tant que de besoin, à son élaboration et sa mise en œuvre. Il s'agit de manière non exhaustive des partenaires suivants :

- Le Rectorat ;
- La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ;
- La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ;
- La communauté intercommunale Réunion Est (CIREST) ;
- Le Conseil Départemental ;
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) ;
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) ;
- L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) ;
- Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ;
- Les structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP, Centres de santé) ;

- Les établissements sanitaires et médicaux-sociaux.

D'autres acteurs, notamment ceux de proximité, sont associés à l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions du CLS.

OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 5 : Axes stratégiques du contrat

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels plus favorables à la santé
- Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques
- Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Inclusion et autonomie des personnes vulnérables

- Préserver l'autonomie des personnes âgées et améliorer leur participation sociale
- Développer l'aide aux aidants
- Favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap

Article 6 : Programme d'actions

Les objectifs susmentionnés seront déclinés en actions à mettre en œuvre sur la durée du contrat local de santé.

Article 7 : Engagement des signataires

Les signataires du CLS s'engagent à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires pour soutenir à titre prioritaire dans leurs programmes respectifs les actions émanant du CLS.

La ville de La Plaine des Palmistes s'engage à :

- Favoriser la mise en œuvre d'actions nouvelles et la prise en compte de la dimension santé dans les politiques publiques communales ;
- Orienter ses aides aux associations soutenues dans le domaine de la santé prenant en compte les objectifs du CLS.

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Plaine des Palmistes s'engage à :

- Piloter le CLS sur le plan opérationnel ;
- Elaborer, suivre et évaluer les actions résultant des axes stratégiques présentés à l'article 5 et déterminés d'un commun accord.

L'Agence Régionale de Santé La Réunion s'engage à :

- Reconstituer le soutien des projets actuellement mis en œuvre et qui ont vocation à être intégrés dans la programmation du CLS, relevant de son champ d'intervention et des priorités régionales de santé ;
- Soutenir financièrement la coordination du CLS de manière dégressive sur 3 ans et la mise en œuvre d'actions nouvelles intégrées dans la programmation du CLS, relevant de son champ d'intervention et des priorités régionales de santé.

Les contributions des autres partenaires à la mise en œuvre du CLS de La Plaine des Palmistes du fait de leurs missions et implication dans le domaine de la santé publique, seront valorisées dans le Contrat Local de Santé. Ils peuvent s'engager en appui des projets en fonction de leurs compétences et apporter un soutien en termes de réseaux mobilisables, expertise, financement, correspondant aux orientations définies dans le contrat.

SUIVI ET REVISION

Article 8 : Révision du contrat

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM26-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Le contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de sa durée de validité. Ces modifications et révisions éventuelles feront l'objet d'avenant(s) signé(s).

Article 9 : Suivi et évaluation du contrat

Gouvernance et pilotage

- Le comité de pilotage

Composé des membres contributeurs visés à l'article 4, le comité de pilotage (COFIL) est co-présidé par le Maire ou son représentant, le Président du CCAS et par délégation sa Vice-Présidente et le directeur général de l'ARS La Réunion ou son représentant.

Il est le garant de l'ensemble de la démarche. Il détermine les orientations générales du contrat et s'assure de leur mise en œuvre.

Le comité de pilotage se réunira une fois par an afin de valider les axes de travail, la méthodologie d'intervention et restituer les bilans annuels.

- L'équipe projet

Composée des représentants de la ville, du CCAS et de l'ARS, elle valide le diagnostic local, définit les objectifs du contrat et le programme d'actions, suit la mise en œuvre des actions, s'assure de leur impact et de leur évaluation. Elle donne une vision d'ensemble de l'avancement opérationnel du CLS, en s'appuyant sur les comités thématiques. Elle impulse la dynamique partenariale et de travail en réseau, et veille à la cohérence entre les différentes démarches territoriales de santé. Elle rend compte de l'avancée des travaux et est force de proposition pour le comité de pilotage.

- Les comités techniques thématiques

Composés des représentants de la ville, du CCAS, des représentants opérationnels de l'ARS, de porteurs de projets d'actions intégrées au CLS et d'acteurs locaux positionnés sur des niveaux opérationnels, ils assurent une réflexion et un suivi des actions sur chacun des axes thématiques du contrat. Chaque comité se réunit une fois par an, en amont du comité de pilotage.

- La coordination du CLS

Le coordonnateur du CLS est mis à disposition par le CCAS de La Plaine des Palmistes. Ses missions sont les suivantes :

- Animer le CLS et faire le lien entre les différentes instances, participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs locaux, animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- Organiser les réunions du comité de pilotage et de l'équipe technique, notamment en préparant les supports nécessaires ;
- Accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du CLS ;
- Veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- Assurer le suivi des indicateurs, proposer des outils d'évaluation du CLS (en particulier évaluation de la gouvernance, de la participation des usagers, ...) ;
- Réaliser le rapport d'activité annuel.

Suivi et évaluation des actions

Dans une logique d'évaluation de l'efficacité de l'action publique, des indicateurs de résultats et de réalisation basés sur des informations spécifiques ou facilement mobilisables seront à identifier pour chacune des actions inscrites dans le CLS.

Ces indicateurs devront permettre d'évaluer pour chaque action du contrat les dimensions suivantes :

- La pertinence : adéquation entre les objectifs des actions et les besoins prioritaires de santé identifiés dans le diagnostic local ;
- L'efficacité : adéquation entre les moyens et ressources mis à disposition et les objectifs opérationnels auxquels répond l'action ; lien entre les coûts et les résultats de l'action, etc. ;
- La cohérence : articulation interne entre les actions du contrat, mais aussi externe entre les actions du contrat et les éventuels autres dispositifs existants ;

- L'efficacité : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions ;
- L'impact : effets réels provoqués par l'action sur son environnement.

L'évaluation devra être prévue conjointement par les signataires du CLS. Un tableau de bord pourra être élaboré, actualisé et présenté à chaque COPIL par l'équipe technique afin de suivre l'état d'avancement des actions du CLS.

Signature de la convention-cadre du contrat local de santé

A La Plaine des Palmistes, le 03/05/2023

**Le Maire
de La Plaine des Palmistes,**

**Le Président du CCAS
de La Plaine des Palmistes,
Et par délégation, La Vice-Présidente,**

Johnny PAYET

Gina DALLEAU

**Le Directeur Général
de l'ARS La Réunion,**

Gérard COTELLON

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES 2023-2026

Coordinatrice du Contrat Local de Santé : Floriane GRONDIN

3 axes stratégiques :

Nutrition, diabète et activité physique

Inclusion et autonomie des personnes vulnérables

Communication

Axe stratégique 1 :

Nutrition, diabète et activité physique

Fiche action 1.1 : Mettre en œuvre des actions d'éducation nutritionnelle dans les écoles et renforcer les APS à destination des enfants.

Fiche action 1.2 : Former du personnel à un comportement alimentaire plus favorable à la santé pour la mise en place d'ateliers-cuisine.

Fiche action 1.3 : Favoriser des comportements alimentaires plus favorables à la santé par la mise en place d'ateliers-cuisine.

Fiche action 1.4 : Favoriser des comportements alimentaires plus favorables à la santé par la mise en place d'ateliers-cuisine à destination des publics bénéficiant de colis alimentaires et orienter le public vulnérable vers l'épicerie sociale et solidaire.

Fiche action 1.5 : Développer l'éducation thérapeutique des patients diabétiques de type II.

Fiche action 1.6 : Déployer un dispositif de sport sur ordonnance pour les personnes atteintes de maladies chroniques telles que le diabète et l'obésité.

Fiche action 1.7 : Nagez pour votre santé.

Fiche action 1.8 : Recruter un enseignant en activité physique adaptée pour la Maison Sport-Santé.

	CCAS	
Budget prévisionnel de l'action	<p>Educateur sportif (x 2) : 12 heures / semaine = 48 heures / mois = 576 heures / an = 6 871.68€ 0.36 ETP / ed. sportif</p> <p>Matériel : 600€ / an</p> <p>USEP de la Réunion : 3 000€ / classe si non inscrit au dispositif</p> <p>Budget : 7 471.68€</p>	
Calendrier prévisionnel	2024-2026	
Dispositif de suivi : Outils Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'ateliers réalisés Nombre de participants Questionnaire de satisfaction Suivi du participant avec bilan initial et bilan final	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	
---	--

Fiche action 1.4 : Favoriser des comportements alimentaires plus favorables à la santé par la mise en place d'ateliers-cuisine à destination des publics bénéficiant de colis alimentaires et orienter le public vulnérable vers l'épicerie sociale et solidaire.

Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Nutrition, diabète et activité physique → Promouvoir la prévention et la promotion de la santé - Mettre en place un plan d'actions sur le territoire en termes d'alimentation	
Contexte	L'aide alimentaire est une aide « agrico-sociale » attribuée à des personnes rencontrant des difficultés financières ponctuelles ou durables. En nature ou financière, elle vise à : - apporter une alimentation aux personnes n'ayant pas de revenus suffisants pour se nourrir ; - accompagner la personne afin de l'aider à mieux gérer son budget et sa consommation, à prendre soin d'elle (ex : ateliers cuisine, démarche nutrition santé/hygiène alimentaire, atelier d'éducation budgétaire, lutte contre le surendettement, activité physique...) Dans un contexte de précarité sur le territoire, le CCAS accompagne les familles en difficulté sur l'alimentaire.	
Objectif	Manger mieux et orienter les familles en difficulté sociale.	
	⊗ Action existante	⊗ Nouvelle action
Description de l'action	Développer des créneaux pour apprendre à cuisiner des repas sains avec le colis alimentaire reçu. Création d'un livret de cuisine par les participants et d'un support visuel tout au long du projet. Une séance par trimestre. Dans le cadre des permanences social, le travailleur social peut orienter la famille vers un épicerie sociale pour un accompagnement éducatif budgétaire ainsi qu'une sensibilisation l'équilibre nutritionnel.	
Public cible	Bénéficiaire des colis	
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : CCAS NRDJ EPI EST PAT	Moyens engagés : Orientation du public par travailleur social Animation de l'action par l'association Travailleur social (organisation)
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Mairie	Moyens engagés : Attribution de salle Accompagnement social Tarif social à l'épicerie
Budget prévisionnel de l'action	Engrais alimentaire (en complément des colis pour les ateliers) : = 1 000€ Matériels : Encre, feuille, reliure, ... = 500€ Budget : 1 500€	
Calendrier prévisionnel	2024-2026. 2 fois/mois	
Dispositif de suivi :	Nombre d'ateliers réalisés Outils Nombre de participants Indicateurs Questionnaire de satisfaction d'évaluation du résultat de l'action Suivi du participant avec bilan initial et bilan final	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	
---	--



Axe stratégique 2 :

Inclusion et autonomie des personnes vulnérables

Fiche action 2.1 : Promouvoir des initiatives autour de l'inclusion numérique des personnes âgées

Fiche action 2.2 : Valoriser les VAD numérique

Fiche action 2.3 : Valoriser les actions d'aide aux aidants existantes sur le territoire

Fiche action 2.4 : Valoriser les espaces d'animation en faveur des personnes âgées

Fiche action 2.5 : Développer les actions de la MSS à destination des personnes âgées

Fiche action 2.6 : Faciliter la mobilité par un moyen doux

Fiche action 2.7 : Recruter un animateur en milieu gérontologique

Fiche action 2.8 : Faciliter la mobilité du public en situation de handicap

Fiche action 2.9 : Sensibiliser à l'insertion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge

Fiche action 21 : Promouvoir des initiatives autour de l'inclusion numérique des personnes âgées.			
Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Inclusion et autonomie des personnes vulnérables → Préserver l'autonomie des PA et améliorer leur participation sociale - Rompre l'isolement des PA par la mise en place d'atelier numérique		
Contexte	Sur La Plaine des Palmistes, 27.9% (taux pour 100 habitants) des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à domicile et y vivent seules. Par conséquent, des actions pour lutter contre la fracture numérique devront être envisagées. L'usage du numérique constitue une possibilité de maintenir des liens avec ses proches mais permet également d'éditionner des documents administratifs qui tend de plus en plus vers la numérisation.		
Objectif	Initiation au numérique et à l'utilisation d'internet via des tablettes numériques		
<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action			
Description de l'action	Intervention collective sur la base de 3 heures, groupe de 10 PA.		
Public cible	Personnes âgées de 60 ans et plus		
Identification du responsable de l'action	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Structures identifiées :</u> CCAS</td> <td style="width: 50%;"><u>Moyens engagés :</u> Animateur numérique 10 tablettes « basique » Clé 4G</td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u> CCAS	<u>Moyens engagés :</u> Animateur numérique 10 tablettes « basique » Clé 4G
<u>Structures identifiées :</u> CCAS	<u>Moyens engagés :</u> Animateur numérique 10 tablettes « basique » Clé 4G		
Autres acteurs à mobiliser	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Structures identifiées :</u> Association personne âgée (PA) du territoire GIE-vieillessement</td> <td style="width: 50%;"><u>Moyens engagés :</u> CCAS (tablettes déjà acquises)</td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u> Association personne âgée (PA) du territoire GIE-vieillessement	<u>Moyens engagés :</u> CCAS (tablettes déjà acquises)
<u>Structures identifiées :</u> Association personne âgée (PA) du territoire GIE-vieillessement	<u>Moyens engagés :</u> CCAS (tablettes déjà acquises)		
Budget prévisionnel de l'action	Agent : 3 heures / semaine = 12 heures / mois = 144 heures / an = 1 801.44€ 0.08 ETP Budget : 1 801.44€		
Calendrier prévisionnel	2023-2025		
Dispositif de suivi : Outils Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre de participants Satisfaction des participants Indice de progression		
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	L'appréhension d'utiliser des technologies nouvelles Nécessité d'avoir une connexion internet Recréer du lien entre les générations S'adapter aux nouvelles exigences administratives		

Fiche action 2.2 : Valoriser les visites à domicile (VAD) numérique			
Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Inclusion et autonomie des personnes vulnérables → Préserver l'autonomie des PA et améliorer leur participation sociale - Rompre l'isolement des PA par la mise en place d'atelier numérique		
Contexte	Sur La Plaine des Palmistes, 27.9% (taux pour 100 habitants) des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à domicile et y vivent seules. L'usage du numérique constitue une possibilité de maintenir des liens avec ses proches mais permet également d'éditer des documents administratifs qui tend de plus en plus vers la numérisation.		
Objectif	Initiation au numérique et à l'utilisation d'internet via des tablettes numériques		
<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action			
Description de l'action	Accompagnement individuel sur la base de 5 fois 2 heures à domicile (par semaine ou jour).		
Public cible	Personnes âgées de 60 ans et plus		
Identification du responsable de l'action	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><u>Structures identifiées :</u> CCAS</td> <td style="width: 40%;"><u>Moyens engagés :</u> Animateur numérique 2 services civiques SC2S 4 tablettes facilitab (logiciel adapté aux PA) Clé 4G</td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u> CCAS	<u>Moyens engagés :</u> Animateur numérique 2 services civiques SC2S 4 tablettes facilitab (logiciel adapté aux PA) Clé 4G
<u>Structures identifiées :</u> CCAS	<u>Moyens engagés :</u> Animateur numérique 2 services civiques SC2S 4 tablettes facilitab (logiciel adapté aux PA) Clé 4G		
Autres acteurs à mobiliser	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><u>Structures identifiées :</u> CGSS</td> <td style="width: 40%;"><u>Moyens engagés :</u></td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u> CGSS	<u>Moyens engagés :</u>
<u>Structures identifiées :</u> CGSS	<u>Moyens engagés :</u>		
Budget prévisionnel de l'action	Agent : 10 heures / semaine = 40 heures / mois = 480 heures / an = 6 004.8€ 0.30 ETP 2 services civiques : 10 heures / semaine = 40 heures / mois = 480 heures / an = 2 438.4€ 0.30 ETP 4 tablettes : 1 528.95€ Budget : 9 972.15€		
Calendrier prévisionnel	2023-2025		
Dispositif de suivi :	Nombre de participants Satisfaction des participants Indice de progression		
Outils Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action			
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	L'appréhension d'utiliser des technologies nouvelles Nécessité d'avoir une connexion internet Recréer du lien entre les générations S'adapter aux nouvelles exigences administratives		

Fiche action 2.3 : Valoriser les actions d'aide aux aidants existantes sur le territoire					
Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Inclusion et autonomie des personnes vulnérables → Développer l'aide aux aidants - Valoriser et renforcer les actions aux aidants				
Contexte	Sur La Plaine des Palmistes, 27.9% (taux pour 100 habitants) des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à domicile et y vivent seules. Par conséquent, des actions pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile devront être envisagées. L'Observatoire Régional de Santé (ORS) a montré que 14% (taux pour 100 habitants) des personnes âgées sont bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).				
Objectif	Soutien et accompagnement des aidants familiaux.				
<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action					
Description de l'action	<p>Centre Communal d'Action Social (CCAS) acteur de proximité sensibilise, oriente et organise la rencontre des familles vers les dispositifs du GIP-SAP afin de soutenir les aidants familiaux. Le service social du CCAS reçoit les familles lors des permanences sociales et effectue des visites à domiciles (VAD). Ces temps d'échanges permettent la sensibilisation, l'accompagnement et donc le repérage des familles en difficulté dans l'accompagnement des PA.</p> <p>Karavan SAKIAID : dispositif itinérant de proximité, gratuit, permet la rencontre avec le plus grand nombre d'aidants. Temps de rencontres et d'échanges une fois par mois dans un local de proximité Bureau confidentiel dans l'Espace Numérique inclusif : ENI. Avec le soutien du CCAS lors de ces temps de rencontre et de la mairie pour la mise à disposition des locaux.</p> <p>Café des aidants : séance collective sur le territoire autour d'une thématique. Il s'agit d'un temps d'échange, de rencontre avec d'autres aidants dans un cadre convivial. A lieu une fois par mois.</p>				
Public cible	Les aidants familiaux.				
Identification du responsable de l'action	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><u>Structures identifiées :</u></td> <td style="width: 40%;"><u>Moyens engagés :</u></td> </tr> <tr> <td>CCAS</td> <td>Service mairie Travailleur social Local ENI</td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u>	<u>Moyens engagés :</u>	CCAS	Service mairie Travailleur social Local ENI
<u>Structures identifiées :</u>	<u>Moyens engagés :</u>				
CCAS	Service mairie Travailleur social Local ENI				
Autres acteurs à mobiliser	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><u>Structures identifiées :</u></td> <td style="width: 40%;"><u>Moyens engagés :</u></td> </tr> <tr> <td>GIP-SAP</td> <td>Karavane Sakiad Equipe social GIP-SAP</td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u>	<u>Moyens engagés :</u>	GIP-SAP	Karavane Sakiad Equipe social GIP-SAP
<u>Structures identifiées :</u>	<u>Moyens engagés :</u>				
GIP-SAP	Karavane Sakiad Equipe social GIP-SAP				
Budget prévisionnel de l'action	Agent : 4 heures / semaine = 16 heures / mois = 192 heures / an = 3 469.44€ 0.11 ETP Budget : 3 469.44€ / an				
Calendrier prévisionnel	2022-2025				
Dispositif de suivi : Outils Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'ateliers réalisés = GIP-SAP Nombre de participants (émargement) = GIP-SAP Satisfaction des usagers (questionnaire) = CLS Nombre d'orientation suite aux permanences et VAD = Travailleur social du CCAS Problématique ressorti = GIP-SAP				
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Sensibiliser les familles. Réduction des freins Accompagnement global (réseau partenariale à consolider) Regard des autres. Disponibilités des aidants, solution de garde des aidés.				

Fiche action 2.4 : Valoriser les espaces d'animation en faveur des personnes âgées			
Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Inclusion et autonomie des personnes vulnérables → Préserver l'autonomie des PA - Rompre l'isolement des PA par la mise en place d'activité de loisirs		
Contexte	Les projections démographiques à l'horizon 2040 mettent en évidence l'important vieillissement de l'ensemble de la population dans les prochaines décennies. Il apparaît donc indispensable de continuer à développer et à améliorer l'accompagnement des personnes âgées (aide à domicile, prise en charge de la dépendance, continuité des soins...) d'autant plus que sur le territoire de La Plaine des Palmistes, ce sont 27.9% (pour un taux de 100 habitants) de personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent seules en 2022.		
Objectif	Lutter contre isolement Briser l'isolement et resocialiser les personnes âgées en leur proposant différentes animations. Favoriser le tissu social, créer du lien social et passer des moments agréables autour d'une activité ludique. Aider au maintien de l'autonomie. Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et le lien intergénérationnel. Soutenir les aidants naturels.		
<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <input type="checkbox"/> Nouvelle action			
Description de l'action	Cette action est portée par 2 EVS : Merveilles des Plaines et Bras des Calumets 97431 Et par la maison de quartier Dureau qui est porté par la collectivité. BRAS DES CALUMETS / DUREAU Deux demi-journées par semaine dans une des maisons de quartier, proche de chez elles pour participer à une activité ludique, agréable et convivial. Des activités pour susciter les échanges et créer du lien social et intergénérationnel. Des activités encadrées par une animatrice professionnelle et des bénévoles. <i>La possibilité du transport des personnes si besoin par le CCAS.</i> Les activités possibles : Accueil et échanges Jeux de mémoire / Jeux de société / Jeux d'adresse et de stimulation physique, gym douce, sport-santé en salle encadré par un éducateur, marche / randonnée, ... Goûter / Repas des familles, ... Activité manuelle : cuisine, bricolage, tricot, couture, poterie, ... Sorties : cinéma, visite, balade, etc. Intergénération : chants, jeux, anniversaire, balades, goûters, ... MERVEILLES DES PLAINES Deux demi-journées par semaine dans un Espace de Vie Social (EVS), proche de chez elles pour participer à une activité ludique, agréable et convivial. Des activités pour susciter les échanges et créer du lien social et intergénérationnel. Des activités encadrées par une animatrice professionnelle et des bénévoles. <i>La possibilité du transport des personnes si besoin par le CCAS.</i> Les activités possibles : Accueil et échanges Jeux de mémoire / Jeux de société / Jeux d'adresse et de stimulation physique, gym douce, ... Goûter / Repas des familles, ... Activité manuelle : cuisine, bricolage, tricot, couture, poterie, ... Sorties : cinéma, visite, balade, etc. Intergénération : chants, jeux, anniversaire, balades, goûters, ...		
Public cible	Personnes âgées de plus de 58 ans.		
Identification du responsable de l'action	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"> Structures identifiées : Maison de quartier Dureau Association du Bras des Calumets 97431 EVS – Merveilles des Plaines CCAS </td> <td style="width: 40%;"> Moyens engagés : Budget animation (repas, jeux, ...) </td> </tr> </table>	Structures identifiées : Maison de quartier Dureau Association du Bras des Calumets 97431 EVS – Merveilles des Plaines CCAS	Moyens engagés : Budget animation (repas, jeux, ...)
Structures identifiées : Maison de quartier Dureau Association du Bras des Calumets 97431 EVS – Merveilles des Plaines CCAS	Moyens engagés : Budget animation (repas, jeux, ...)		
Autres acteurs à mobiliser	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"> Structures identifiées : </td> <td style="width: 40%;"> Moyens engagés : </td> </tr> </table>	Structures identifiées :	Moyens engagés :
Structures identifiées :	Moyens engagés :		

	Division Loisirs et Sports (DLS) – Maison Sport Santé (MSS) CCAS	Educateurs sportifs Travailleur social Agent de convivialité
Budget prévisionnel de l'action	<p>2 animatrices pour l'association du Bras des Calumets : 4 heures / semaine = 16 heures / mois = 192 heures / an = 1 793.28€ = 3 586.56€ 0.11 ETP par personne</p> <p>1 animatrice pour l'association Merveille de la Plaine : 4 heures / semaine = 16 heures / mois = 192 heures / an = 1 793.28€ 0.11 ETP</p> <p>Repas : 5€ x 2 séances x 4 semaines x 12 personnes = 480€ pour 1 association = 960€</p> <p>Matériels : 100€ x 12 = 1 200€ pour une association = 2 400€</p> <p>Budget : 8 739.84€</p>	
Calendrier prévisionnel	2 fois par semaine, Une demi-journée 2023-2026	
Dispositif de suivi :	<p>Nombre d'ateliers réalisés</p> <p>Nombre de participants (émargement)</p> <p>Satisfaction des usagers (questionnaire)</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Veuillez à la création de lien entre les participants	

Fiche action 2.5 : Développer les actions de la MSS à destination des personnes âgées	
Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Inclusion et autonomie des personnes vulnérables → Préserver l'autonomie de la PA - Promouvoir le bien vieillir par la mise en place d'activité physique
Contexte	Sur La Plaine des Palmistes, 27.9% (pour un taux de 100 habitants) des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à domicile et y vivent seules. Par conséquent, des actions pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile devront être envisagées. <i>"Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, 65 100 personnes âgées de 60 ans ou plus seraient en perte d'autonomie en 2050 à La Réunion, soit trois fois plus qu'en 2015",</i> explique l'Insee. La population âgée de 75 ans et plus quadruplera pour atteindre 138 000 entre 2015 et 2050.
Objectif	Amélioration sur le plan bio-psycho-social
	<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description de l'action	La Maison Sport-Santé est un nouveau dispositif sur le territoire décembre 2022. Celui-ci a pour objectif général de participer à la dynamique de maintien de l'autonomie des seniors mais aussi : - Entretien, voire améliorer les capacités physiques, sociales et psychiques des seniors dans le cadre d'un parcours long ; - Lutter contre l'isolement : diminution des activités, des relations sociales et un remaniement des priorités de vie ; - Prévenir les maladies survenant avec l'âge en adoptant un mode de vie favorable à la santé globale Ce projet propose ainsi plusieurs cycles d'ateliers : - Atelier équilibre - Atelier en endurance - Atelier coordination Environ 8 à 10 personnes par séance. 7 fois 1 heure 30 par semaine <i>La possibilité du transport des personnes si besoin.</i>
Public cible	Personnes âgées de plus de 50 ans.
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : Division Loisirs et Sports – MSS Moyens engagés : Educateurs sportifs Enseignant en Activité Physique Adaptée (APA)
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Associations du territoire CCAS Mairie Moyens engagés : Service communication CCAS enlever les freins au déplacement
Budget prévisionnel de l'action	Educateur sportif (x3) : 6 heures / semaine = 24 heures / mois = 288 heures / an = 3 352.32€ x 3 = 10 056.96€ 0.18 ETP Enseignant en APA : 1607 heures / an 1607 * 13.85 = 22 256.95€ 1 ETP 5 400€ / an (location du mini bus) Budget : 37 713.91€
Calendrier prévisionnel	2023-2025
Dispositif de suivi :	Nombre d'ateliers réalisés
Outils	Nombre de participants (fiche bilan à faire signer par mois)
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Questionnaire de satisfaction Suivi du participant avec bilan initial et bilan final
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes	Se coordonner avec les structures proposant du SSBE.

pratiques à promouvoir, etc.	
---------------------------------	--

Fiche action 2.7 : Favoriser le bien-être du résident par le biais d'un animateur en milieu gérontologique			
Axe stratégique du CLS concerné et objectif opérationnel	Inclusion et autonomie des personnes vulnérables → Préserver l'autonomie de la PA - Promouvoir le bien vieillir par la mise en place d'activité physique		
Objectif	Favoriser le bien-être des résidents d'une structure et à leur permettre de retrouver ou de développer une vie sociale au sein de la structure ou dans son environnement.		
Contexte	L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.		
<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
Description de l'action	<p>L'accompagnement : Evaluation des besoins et des attentes des personnes âgées en termes d'accompagnement, En coordination avec toute l'équipe, accueil des résidents dans la structure, Proposition et mise en place d'un accompagnement personnalisé des résidents selon les besoins.</p> <p>L'animation : Collaboration avec l'équipe à la définition du projet d'animation, en cohérence avec le projet d'établissement et le projet de vie des personnes, Elaboration des programmes d'animation avec des : activités physiques (gym douce, prévention des chutes, aide à la mobilité...) ; activités intellectuelles (gym mémoire, échanges, discussions, quiz...) ; activités culturelles (visites, expositions, diaporama, concert, théâtre...) ; activités manuelles (modelage, jardinage, cuisine, bricolage...) ; activités sociales (rencontres intergénérationnelles, inter-structure...) ; activités bien-être (relaxation),</p> <p>La coordination : Coordination des activités avec les membres du personnel, des bénévoles des intervenants, Pilotage et évaluation des actions menées et ajustement des projets, Echange avec l'équipe de soins pour assurer une prise en compte du résident dans sa globalité, Communication avec les partenaires extérieurs pour créer des activités en commun et ouvrir la structure sur l'extérieur</p>		
Identification du responsable de l'action	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Structure identifiée :</u> CCAS</td> <td style="width: 50%;"><u>Moyens engagés :</u> Assistant gérontologique</td> </tr> </table>	<u>Structure identifiée :</u> CCAS	<u>Moyens engagés :</u> Assistant gérontologique
<u>Structure identifiée :</u> CCAS	<u>Moyens engagés :</u> Assistant gérontologique		
Autres acteurs à mobiliser	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Structures identifiées :</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Moyens engagés :</u></td> </tr> </table>	<u>Structures identifiées :</u>	<u>Moyens engagés :</u>
<u>Structures identifiées :</u>	<u>Moyens engagés :</u>		
Budget prévisionnel de l'action	Animateur : 1 568€ / mois = 18 816€ 1 ETP Matériel : 200€ / mois = 2 400€ Budget : 21 216€		
Calendrier prévisionnel	2025-2026		
Dispositif de suivi : Outils Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Adhésion aux actions individuelles et collectives Paiement des loyers		
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.			

Axe stratégique 3 :

Communication

Fiche action 3.1 : Journée du sport-santé

Fiche action 3.2 : Octobre Rose

Fiche action 3.3 : Semaine du diabète

Fiche action 3.4 : Lutte contre le cancer du colon

Fiche action 3.5 :

